

Mysterium Fidei n° 40 – L'aumône spirituelle

Publié le 1 mars 2006
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Mars – Avril 2006

L'aumône spirituelle

Le Carême est un temps particulier où il nous est demandé d'exercer la miséricorde. Il ne faudrait pas croire que l'exercice de cette miséricorde doive se limiter au seul soulagement de la misère physique. A côté des aumônes corporelles, l'Eglise nous indique sept aumônes spirituelles : conseiller les hésitants, reprendre les coupables, instruire les ignorants, consoler les affligés, pardonner les injures, supporter ceux qui nous sont à charge, et prier pour tous.

L'aumône spirituelle sur laquelle l'Eglise revient avec le plus d'insistance, au cours du Carême, c'est sûrement le pardon des injures. Cette aumône-là est très coûteuse, car remettre une dette exige plus de générosité que faire un don. Oublier les injures, les oublier du fond du cœur, c'est peut-être le point d'observance sur lequel les Pères reviennent le plus. La raison en est fort simple. Le Carême nous prépare à la célébration du mystère de la Croix. Or nul ne peut obtenir la plénitude du pardon divin, fruit propre de ce mystère, s'il ne remplit la condition posée par Notre-Seigneur lui-même : « Remettez et il vous sera remis ».

Cependant nous avons l'occasion de pratiquer le support mutuel plus souvent et de manière plus large que le pardon des offenses. En plus d'une épître, saint Paul conjure les chrétiens de « *se supporter les uns les autres dans la charité* ». Supporter avec une patience inaltérable les défauts d'autrui ; s'accommoder des divergences de caractère, des oppositions de tempérament de notre entourage proche ou lointain ; subir sans aigreur les maladroites dont nous sommes parfois victimes ou les procédés peu délicats, tout cela suppose le don total dans un constant oubli de soi.

D'ailleurs le support mutuel que recommandait saint Paul n'est pas simplement bienveillante indulgence à l'égard de tous ceux qui peuvent nous causer quelque déplaisir. Le véritable support va bien au-delà, car il consiste à s'entraider résolument en toutes circonstances, à se prêter mutuellement appui dans les multiples peines, épreuves et chagrins de la vie courante. « *Portez mutuellement vos fardeaux*, disait saint Paul, *c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ* » (Gal. 6, 2).

Que ce saint temps du Carême soit donc l'occasion pour tous les tertiaires de pratiquer généreusement en toutes circonstances cet important devoir du support mutuel et du pardon des offenses. Ce qui est difficile à la nature, est facile à la grâce et s'obtient par la prière.

Votre aumônier vous souhaite un saint Carême et de joyeuses fêtes de Pâques.

Abbé François Fernandez †